

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1562

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 8

À l'alinéa 3, après le mot :

« proposera »

insérer les mots :

« en lien avec France Travail et d'autres acteurs de l'insertion, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ajouter à cet article une mention claire aux acteurs des politiques publiques d'insertion à commencer par France Travail qui a vocation à orienter, au plus près des réalités économiques du terrain, les personnes susceptibles d'être sensibles aux métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant.